



Décès de mon chat

Par tulipe19180202

bonjour,

j'étais famille accueil depuis plusieurs années, et mon chat est décédé, il était au nom de l'association, mais j'ai voulu garder ses cendres. L'association me répond, ce n'est pas possible, il y a des lois, je me suis renseigné, aucune loi ne l'interdit, quand j'ai indiqué que je paierai, l'association à dit oui. L'incinération à eu lieu, et j'ai demandé un certificat authentique de l'incinération individuelle. J'ai appelé le véto, il n'a pas voulu me renseigner ou avait été incinéré mon chat, et m'a répondu pourquoi je voulais une preuve.

j'ai fini par trouvé l'endroit et on m'a répondu que je ne pouvais pas avoir l'info puisque mon chat était au nom de l'association.

Je dois payer l'incinération mais je n'ai pas la preuve que j'attends, l'association m'a menti plusieurs fois, je n'ai pas confiance.

Le prix étant conséquent, et n'ayant pas beaucoup de moyens, je veux être sûre que je n'ai que mon chat dans l'urne, car je l'aimais énormément
je vous remercie bien

Par isernon

bonjour,

vous n'aurez jamais la certitude que les cendres contenues dans l'urne sont celles de votre chat (ou plus exactement celui de l'association).

un certificat de crémation avec l'urne est remis au propriétaire de l'animal.

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'avez malheureusement aucun recours. Vous n'étiez pas propriétaire de l'animal, et sauf si vous avez un contrat en ce sens la prise en charge des frais d'incinération ne vous donne aucun droit.

Juridiquement, cet animal n'était pas votre chat, mais celui de l'association, vous n'en étiez que le gardien.

Peut-être faut-il trouver un autre moyen de faire votre deuil. Vous pouvez vous faire aider d'un thérapeute pour faire face à cette épreuve.